



Programme LEADER : lancement des appels à projets 2026

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Azur lance les appels à projets LEADER pour l'année 2026.

Depuis 2024, le territoire bénéficie d'une enveloppe de 2,6 millions d'euros, attribuée dans le cadre du programme européen de développement rural LEADER 2023-2027, afin de soutenir des projets contribuant au développement local.

Un soutien aux projets de transition écologique et solidaire

À travers ce programme, le GAL Alpes et Azur poursuit l'accompagnement d'initiatives participant à la transition écologique et solidaire du territoire rural et de montagne.

Les projets soutenus devront s'inscrire dans l'une des orientations suivantes :

- Renforcer les liens et consolider les services pour tous
- Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives
- Innover dans notre lien aux ressources

Les appels à projets 2026 sont ouverts, et deux dates limites de dépôt des dossiers sont fixées :

- 10 avril 2026 et 10 septembre 2026.

Des projets déjà soutenus sur le territoire

En 2025, quatre projets ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier dans le cadre du programme LEADER :

- Énergies Collectives, pour un projet de coopération citoyenne autour des énergies renouvelables
- Le Foyer rural Cépage, pour une étude préalable à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de l'ancien canton de Puget-Théniers
- Feutre Fertile, qui développe une filière agro-textile locale et durable autour de la laine rustique
- Le GEDAR Provence d'Azur, pour un projet visant à favoriser une alimentation saine et accessible à tous sur les Alpes d'Azur

Plus de 291 000 € d'aides publiques ont été mobilisées pour soutenir ses initiatives.

Le programme LEADER

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un dispositif européen destiné à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics ou privés en milieu rural.

Les projets retenus sont sélectionnés par le Comité de programmation, instance composée d'élus locaux et de représentants de la société civile.

Pour être éligible, un projet doit notamment :

- Répondre à un besoin identifié sur le territoire ;
- Associer plusieurs partenaires locaux ;
- Présenter un caractère innovant ;
- Intégrer les enjeux environnementaux ;
- Favoriser l'inclusion et la pérennité des actions engagées.

Une équipe technique accompagne les porteurs de projets dans le montage des dossiers, pour faire émerger les idées qui façonneront le territoire de demain.

Pour aller plus loin :

- <https://www.alpesdazur.fr/programme-leader.html>
- <https://www.leader-alpesetazur.eu/>



Contacts et renseignements :

Équipe LEADER - GAL Alpes et Azur

- leader@alpesdazur.fr